

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1611 238

29 novembre 2016

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant l'opération de sécurisation de l'événement de l'UNESCO.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 novembre 2016, visant à obtenir tous les coûts défrayés par la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité à la conférence : *Internet et la radicalisation des jeunes; prévenir, agir et vivre ensemble.*

Le total des coûts que la Sûreté est en mesure d'associer à l'opération de sécurisation de l'événement de l'UNESCO, qui a eu lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2016, est de 101 583,00\$. Ce montant inclut le temps supplémentaire, les frais de déplacement, les frais d'hébergement, la location de salles et aménagement ainsi que les frais de repas, mais exclut, par ailleurs, les salaires en temps régulier qui, à la Sûreté du Québec, ne sont pas comptabilisés par opération.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

ÉMILIE ROY

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,